

Projet AGORABUS

COMITE DE PILOTAGE

Arrêts de Bus Standard ville de Nîmes

COMITE DE PILOTAGE

Nom / Code projet	A	dBs / AGORABUS		
Référence	Stratégie2025/AGORABUS			
Chef de projet	Fabricio Martini			
Service/Organisation	M2i / Urbanéo S.A.			
Historique				
Version	Auteur	Description	Date	
1.0	Fabricio Martini	Version initiale	10/07/2025	

Table des matières

Proposition de Comité de Pilotage	4
1. Objectifs du Comité de Pilotage (COPIL)	
2. Composition du Comité de Pilotage (COPIL)	
3. Fréquence et Durée des Réunions	
4. Ordre du Jour Type d'une Réunion de COPIL	
5. Livrables et Supports de Réunion	
6. Rôles et Responsabilités Clés	
7. Critères de Succès du COPIL	

Proposition de Comité de Pilotage

Ce modèle intègre les spécificités du Cahier des Charges Fonctionnel (CdCF) concernant les arrêts de bus standard pour le réseau de lignes urbaines de la ville de Nîmes.

1. Objectifs du Comité de Pilotage (COPIL)

Le COPIL a pour objectifs principaux de:

superviser, valider et orienter le projet d'installation des arrêts de bus, en s'assurant de son adéquation avec les objectifs définis dans le CdCF , notamment en termes de fonctionnalité, de qualité, de coûts, de délais et de satisfaction des parties prenantes. Plus spécifiquement, le COPIL vise à :

- Valider les grandes orientations stratégiques et techniques du projet, basées sur l'expression fonctionnelle du besoin (EFB) des arrêts de bus standard.
- Arbitrer les décisions clés concernant la conception, la fourniture et le maintien en état des arrêts de bus.
- Assurer l'adéquation du projet avec les besoins essentiels des usagers (attente, repérage de l'arrêt, information), des chauffeurs (repérage de l'arrêt) et des passagers (repérage de leur position).
- Suivre l'avancement global du projet, en considérant les phases d'installation.
- Garantir la bonne coordination entre la régie autonome, les services municipaux (voirie, urbanisme, entretien), l'opérateur de transport, les usagers, les conducteurs, et les entreprises chargées de la conception, réalisation, nettoyage et maintenance.
- Identifier, évaluer et gérer les risques majeurs, notamment ceux liés au respect des normes (accessibilité PMR, sécurité ERP) et des contraintes industrielles (entreprises régionales).
- Communiquer sur l'état d'avancement et les décisions prises aux parties prenantes.
- Valider les propositions des industriels lors de la mise en concurrence, en s'assurant qu'elles répondent aux fonctions de service définies (FS1 à FS18) et aux critères d'appréciation.

2. Composition du Comité de Pilotage (COPIL)

La composition du COPIL doit refléter l'ensemble des parties prenantes identifiées dans le CdCF et garantir une expertise pluridisciplinaire.

- Président/Sponsor du projet (Représentant de haut niveau de la Régie autonome de transports):
 - Responsable chargé des Transports ou de la Mobilité, Directeur Général des Services Techniques.
 - Rôle: prise de décision stratégique, arbitrage final, lien avec la direction politique de la ville.
- Directeur Général de la Régie Autonome de Transports de la Ville de Nîmes :
 - Rôle: Garant de la mise en œuvre de la politique de transport, validation des choix techniques et opérationnels.
- Chef de Projet "Installation des Arrêts de Bus" (Urbanéo S.A) :
 - Rôle: Présentation de l'avancement détaillé, gestion opérationnelle du projet, alerte sur les difficultés, proposition de solutions.
- Représentants de la Collectivité / Services Municipaux :
 - Direction des Mobilités / Transports : Pour l'intégration des arrêts dans le réseau et la politique de mobilité.
 - Direction de l'Urbanisme / Aménagement : Pour la conformité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le cahier des recommandations Architecturales.

- Direction de la Voirie / Espaces Publics : Pour l'adaptation à la voirie et à l'infrastructure (FS13) et le respect des normes d'accessibilité (NF P 98-351).
- Direction des Finances : Pour le suivi et la validation budgétaire (conception à coût global objectif).
- Service Entretien et Maintenance : Pour les aspects liés à la maintenance des arrêts (FS17).

Représentants de l'Opérateur de Transport Public :

- Directeur d'Exploitation : Pour la faisabilité opérationnelle des arrêts et la fluidité de la circulation des bus (FS4, FS5).
- Responsable Planification / Études : Pour l'intégration des arrêts dans les tracés des 5 lignes urbaines prévues.
- Représentants des conducteurs de bus : Pour les retours sur les fonctions FS2 (indication au chauffeur).

Représentants des Usagers / Associations d'usagers :

- Pour les retours sur les fonctions primordiales (FS1, FS3), et les fonctions de confort (FS4, FS5, FS6, FS7).
- Particulièrement les associations représentant les personnes à mobilité réduite (PMR) pour la fonction FS4.
- Représentants des entreprises prestataires externes (au fur et à mesure de l'avancement du projet):
 - Bureau d'études / Concepteur : Pour présenter les propositions techniques et les variantes (chapitre 8 du CdCF).
 - Entreprises de construction / installation : Pour les aspects liés à la phase d'installation (FS18).
 - Entreprises de nettoyage et de maintenance : Pour les aspects liés à l'entretien (FS17) et au nettoyage.

3. Fréquence et Durée des Réunions

- Phase de Conception / Dialogue Compétitif (initiale) : Mensuelle, voire bimensuelle pendant les périodes intenses de dialogue avec les industriels.
- Phase de Réalisation / Installation (Travaux) : Mensuelle ou bimensuelle, en fonction de l'avancement et des imprévus sur les 150 arrêts prévus.
- Phase de Suivi / Clôture : Trimestrielle, puis ponctuelle pour le suivi de la durée du projet.
- Durée moyenne d'une réunion : 1h30 à 2h30, en fonction de la complexité des points à aborder.

4. Ordre du Jour Type d'une Réunion de COPIL

1. Ouverture de la séance (10 min) :

- Mots d'accueil du Président.
- Vérification des participants et validation du quorum.
- Approbation de l'ordre du jour et ajout de points urgents si nécessaire.
- Validation du compte-rendu de la réunion précédente et suivi des actions en suspens.

2. Point d'avancement général du projet (30 min) :

- Rappel du contexte et des objectifs clés du projet d'installation des AdB (ex: faciliter la circulation, désengorger le centre-ville).
- Synthèse des activités réalisées depuis la dernière réunion, en lien avec le profil de vie des AdB (installation, service, retrait).
- Avancement par rapport au planning prévisionnel :
 - État des lieux des 5 lignes et des 150 AdB.

- Respect des délais d'installation (moins de 3 mois avant mise en service, ou 15 jours pour un nouvel AdB).
- Respect des délais de réalisation, installation et retrait de service proposés par le concepteur.

Situation budgétaire :

- Dépenses engagées vs. budget prévisionnel (approche à coût global objectif).
- Coûts de réalisation, d'installation, de maintenance et de retrait de service par version d'AdB proposée.
- Vue d'ensemble des indicateurs clés (taux d'avancement, consommation budgétaire, nombre d'arrêts installés).

3. Points techniques spécifiques et arbitrages nécessaires (60 min) :

Phase de Conception et Choix des Versions d'AdB :

- Présentation des différentes versions d'AdB proposées par le concepteur et leur couverture fonctionnelle (Tableau 9.1 du CdCF).
- Discussion et validation des solutions proposées pour les fonctions primordiales (FS1, FS2, FS3).
- Discussion et arbitrage sur les modalités de modulation pour les fonctions FS4, FS5, FS6, FS7 selon les sites et les coûts.
- Validation des choix d'emplacement et des études de faisabilité (largeur trottoirs, accessibilité PMR, cohérence avec la voirie).
- Examen des propositions pour les fonctions d'adaptation (FS11 à FS18).
- Analyse des variantes innovantes proposées.

Aspects Réglementaires et Normatifs :

- Suivi des demandes d'autorisations (PLU , normes PMR NF P98-351 , réglementation ERP).
- Points de vigilance sur la sécurité et l'accessibilité.

o Phase de Réalisation et Installation (si applicable) :

- Point sur les marchés publics et les contrats avec les entreprises régionales.
- Revue des difficultés rencontrées sur site (problèmes techniques, coordination, intempéries).
- Discussion sur le respect de la précision de 5m pour le repérage de l'arrêt du bus (porte avant).

Qualité et Durabilité :

- Discussion sur la fiabilité d'ensemble des arrêts (hors vandalisme).
- Point sur la disponibilité des AdB (moins de 4 jours d'indisponibilité cumulée par an pour les fonctions primordiales).
- Prise en compte de la durée de vie d'au moins 20 ans.

Communication et Concertation :

- Retour sur les actions de communication auprès des usagers et riverains.
- Prise en compte des retours des représentants des usagers et des chauffeurs.

4. Gestion des risques et des opportunités (20 min) :

- Revue du registre des risques (techniques, financiers, sociaux, environnementaux) en lien avec les interacteurs (vandales, conditions climatiques, etc.).
- Analyse de l'impact des évolutions technologiques et possibilités de remise en cause future de certaines fonctions (ex: GPS pour chauffeurs, annonce vocale dans les bus).
- Décisions d'arbitrage pour résoudre les blocages et exploiter les opportunités.

5. Planification des prochaines étapes et actions à venir (15 min) :

- o Définition des objectifs pour la prochaine période.
- Attribution des actions avec responsables et échéances claires.
- Validation des prochaines étapes clés (ex: choix des industriels, lancement des travaux).

6. Questions diverses et Clôture (10 min):

- o Tour de table pour des questions diverses ou des points non abordés.
- Validation des décisions prises et des actions attribuées.
- o Définition de la date et de l'heure de la prochaine réunion.
- o Remerciements du Président.

5. Livrables et Supports de Réunion

- **Convocation** : Envoyée une semaine à l'avance, incluant l'ordre du jour détaillé et les documents préparatoires.
- Compte-rendu de la réunion précédente : Diffusé sous 48h, incluant les décisions prises, les actions attribuées et leur statut.
- Dossier de Présentation du Chef de Projet (PowerPoint ou équivalent) :
 - o **Tableaux de bord synthétiques** : Avancement global, budget, indicateurs clés.
 - o **Planning détaillé** : Diagramme de Gantt avec les jalons mis à jour.
 - Tableau de bord financier : Suivi des coûts de réalisation, installation, maintenance et retrait par version d'AdB.
 - Tableau de Réponse Fonctionnelle (basé sur le Tableau 9.1 du CdCF), présentant les solutions proposées par les industriels pour chaque fonction et leur niveau de réponse.
 - o Cartes et Plans : Localisation des arrêts, plans techniques des versions proposées.
 - o Synthèse des études de faisabilité (par ex., accessibilité, intégration urbaine).
 - o Registre des risques : Mise à jour des risques identifiés et actions d'atténuation.
 - Photos d'avancement (si en phase de travaux).
 - o Propositions techniques des industriels (synthétisées ou en annexe).
- Documents de lecture annexes : CdCF, rapports d'études spécifiques (ex: étude comparative des arrêts de bus, étude d'AFB), rapports de concertation, extraits de règlements ou normes.

6. Rôles et Responsabilités Clés

- **Président du COPIL** : Anime la réunion, prend les décisions stratégiques, valide les arbitrages, représente l'engagement de la collectivité.
- Chef de Projet "Installation des Arrêts de Bus" : Prépare et présente les dossiers, est le garant de l'exécution opérationnelle, assure le suivi des actions, rédige le compte-rendu ou supervise sa rédaction.
- **Secrétaire de séance** (peut être le Chef de Projet ou un support dédié) : S'assure de la prise de notes des décisions et actions, de la rédaction et diffusion du compte-rendu.
- Membres du COPIL: Participent activement aux discussions, apportent leur expertise sectorielle (financière, technique, juridique, urbanistique, opérationnelle), valident les propositions et s'engagent sur les actions qui leur sont attribuées.
- Représentants des industriels / bureaux d'études : Présentent leurs propositions, répondent aux questions techniques et justifient leurs choix.

7. Critères de Succès du COPIL

- Alignement stratégique : Le projet reste aligné avec les objectifs de la régie autonome et de la collectivité, notamment le désengorgement du centre-ville et l'encouragement aux transports en commun.
- **Maîtrise des coûts et des délais** : Respect de l'approche "conception à coût global objectif" et des jalons du projet (mise en service des lignes dans 18 à 24 mois).
- Qualité fonctionnelle des arrêts : Les arrêts répondent aux fonctions primordiales (IP=0) pour les usagers, chauffeurs et passagers.
- Conformité réglementaire : Respect des normes d'accessibilité (PMR) et de sécurité (ERP).
- Satisfaction des parties prenantes : Prise en compte des retours des usagers, chauffeurs et services concernés.
- Prise de décision efficace : Les arbitrages sont rendus rapidement et de manière éclairée.
- **Communication transparente**: L'information circule efficacement entre toutes les parties prenantes.

Historique			
Version	Approbateur(s)	Description	Date
1.0	Régie autonome de transports de la ville de Nîmes	Version initiale	10/07/2025